

FRIGORIFIQUE : Un employé de Froid Picard réclame 240.000 € à l'entreprise

Un salarié de la société [LE FROID PICARD](#) / T : 03.23.08.92.92, spécialisée dans le secteur thermique et frigorifique, était entendu lundi 11 mai devant le conseil des prud'hommes. Réclament la résiliation judiciaire de son contrat de travail, il exige par ailleurs 240.000 €. La décision du conseil est attendue pour la mi-septembre. www.refrigeration-aisne.fr